

PCT/WG/15/3

ORIGINAL : anglais

DATE : 4 août 2022

# Groupe de travail du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)

**Quinzième session**

**Genève, 3 – 7 octobre 2022**

Mise en œuvre de la norme ST.26 de l’OMPI

*Document établi par le Bureau international*

# Résumé

1. La norme ST.26 de l’OMPI est entrée en vigueur le 1er juillet 2022 et constitue le format requis pour les listages de séquences figurant dans les demandes internationales déposées à cette date ou ultérieurement. Le système semble fonctionner comme prévu. Certains services supplémentaires sont envisagés pour améliorer les dispositions pour les déposants, les offices et les tiers à l’avenir. Il est recommandé d’élaborer un nouveau format pour les documents de priorité afin de permettre l’échange de données lisibles par ordinateur, y compris les listages de séquences au format prescrit par la norme ST.26 de l’OMPI.

# Rappel

1. Le Comité des normes de l’OMPI (CWS) à sa première session (tenue du 25 au 29 octobre 2010) a approuvé la tâche n° 44 (voir le paragraphe 29 du document CWS/1/10) :

“Établir une recommandation concernant la présentation des listages des séquences de nucléotides et d’acides aminés en langage XML (eXtensible Markup Language) pour adoption en tant que norme de l’OMPI. La proposition relative à l’établissement de cette nouvelle norme de l’OMPI devrait être assortie d’une étude de l’incidence de ladite norme sur la norme ST.25 actuelle de l’OMPI, indiquant notamment les modifications à apporter à la norme ST.25.”

1. À sa cinquième session, le CWS est parvenu à un accord sur un scénario dit du “big bang” comme option de transition, selon lequel tous les offices de propriété intellectuelle devraient passer de la norme ST.25 à la norme ST.26 en même temps. À la même session, le Bureau international a informé le CWS qu’il élaborerait un nouvel outil commun pour permettre aux déposants d’établir des listages de séquences et de vérifier leur conformité avec la norme ST.26 de l’OMPI.
2. En octobre 2021, la cinquante‑quatrième session de l’Assemblée générale de l’OMPI a arrêté la date de la mise en place de la norme ST.26 de l’OMPI aux niveaux national, régional et international (date du “big bang”) au 1er juillet 2022. Au cours de cette même série de réunions, l’Assemblée de l’Union du PCT a adopté, lors de sa cinquante‑troisième session, les modifications nécessaires du règlement d’exécution du PCT (voir paragraphe 25 du document [PCT/A/53/4](https://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=556312)) figurant aux annexes I et II du document [PCT/A/53/3](https://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=547740)).

# WIPO Sequence

1. Conformément à la décision visée au paragraphe 3 ci‑dessus, le Bureau international a élaboré et mis à la disposition des offices et des déposants des outils dénommés “WIPO Sequence” et “WIPO Sequence Validator”. “WIPO Sequence” est une application de bureau autonome compatible avec Windows, Linux et MacOS, et destinée à aider les déposants à établir des listages de séquences conformément à la norme ST.26. “WIPO Sequence Validator” est un service intégré aux environnements des offices de brevets pour leur permettre de vérifier la conformité des listages de séquences déposés au regard de la norme ST.26 de l’OMPI.
2. La version du logiciel initialement mise en œuvre contenait un certain nombre de bogues. Les plus graves d’entre eux ont été résolus et il est fortement recommandé aux déposants de passer immédiatement à la dernière version du logiciel (version 2.1.2 au moment de la rédaction). Par ailleurs, un certain nombre de demandes comprenant des listages de séquences établis avec des versions du logiciel déjà obsolètes avant la date du “big bang” ont été déposées. Le système de dépôt ePCT vérifie la version utilisée pour les listages de séquences téléchargés dans cet environnement et avertit les déposants qui utilisent des versions obsolètes.

# Mise en œuvre de la norme ST.26

1. Le Bureau international a mis à jour le système, accessible depuis le portail ePCT, permettant le dépôt électronique des demandes par les offices et les déposants, ainsi que leur transmission, et les feuilles de styles utilisées par le Bureau international et d’autres offices pour produire des formulaires PCT tenant compte de la date de dépôt international de la demande internationale concernée, conformément aux instructions administratives actualisées. En conséquence, le PCT‑EDI et les systèmes de traitement internes du Bureau international ont été mis à jour afin de permettre la réception et le traitement des listages de séquences au format prescrit par la norme ST.26 de l’OMPI des exemplaires originaux des demandes internationales. Les listages de séquences selon la norme ST.25 sont toujours acceptés et traités comme des documents déposés ultérieurement pour les demandes internationales déposées avant le 1er juillet 2022.
2. Le Bureau international surveille le dépôt des demandes internationales comportant des listages de séquences avant, pendant et après la période de transition. Le nombre d’exemplaires originaux reçus est encore insuffisant pour en tirer des conclusions définitives, mais il semblerait que le nombre de demandes internationales comportant des listages des séquences soit resté à peu près constant. Il n’y a pas eu d’augmentation significative du nombre de demandes déposées avant le 1er juillet pour permettre au dépôt des listages de séquences au format prescrit par la norme ST.25 de correspondre à ceux utilisés dans une demande antérieure. Le taux de dépôt de listages de séquences après la date du “big bang” s’apparente à celui enregistré avant cette date.

# Documents de priorité et copies certifiées conformes

1. Avant le “big bang”, les offices choisissaient généralement d’utiliser une page imprimée de la liste des séquences pertinentes pour une demande de brevet ou d’insérer une page de couverture donnant des informations sur la manière d’obtenir ladite liste lorsqu’ils fournissaient des documents de priorité et des copies certifiées conformes. Leur choix reposait sur la mise en page d’un listage de séquences au format prescrit par la norme ST.25 de l’OMPI rendant possible l’impression d’une simple page pour insertion dans un fichier PDF, ou sur l’acceptation et la fourniture par cet office d’un procédé permettant au destinataire du document de priorité d’obtenir un listage des séquences au format texte.
2. Dans le cas des listages de séquences au format prescrit par la norme ST.26 de l’OMPI, l’impression d’une simple page de listages de séquences produit des pages qui sont potentiellement beaucoup moins lisibles que celles produites précédemment pour les listages des séquences reçus au format prescrit par la norme ST.25 de l’OMPI. C’est pour cette raison que les offices se sont efforcés de fournir une page imprimée du listage des séquences dans un format “lisible par des humains”, plutôt que de montrer le XML ou d’insérer une feuille indiquant comment obtenir le fichier texte du listage des séquences.
3. Le Bureau international a constaté le manque de fiabilité de ce processus de rendu en utilisant la plateforme de rendu actuelle et l’irrégularité de la fourniture de documents de priorité et de copies certifiées conformes. Le Bureau international recommande, sans tenir compte de ce point technique, l’élaboration d’une solution standard pour permettre la transmission de listages de séquences au format prescrit par la norme ST.26 de l’OMPI dans le cadre des documents de priorité et autres copies certifiées conformes. Le fait que les listages de séquences (et autres éléments) des demandes antérieures soient présentés sous une forme lisible par ordinateur plutôt que sous forme d’images permettra aux offices de profiter d’une automatisation plus poussée lors du traitement des documents de priorité. Le Bureau international recommande que le groupe de travail propose cette mesure en tant que tâche du Comité des normes de l’OMPI et invite le groupe de travail à formuler des observations sur toute question spécifique au PCT qui devrait être prise en considération lors de l’élaboration d’une telle norme.
4. Le Service d’accès numérique (DAS) de l’OMPI pour les documents de priorité devrait également être mis à jour pour permettre l’échange de documents dans le nouveau format.

# Visualisation des listages de séquences

1. À l’instar des points concernant les documents de priorité, si la présentation, sous forme de tableaux des résidus, des listages de séquences déposés au format prescrit par la norme ST.25 était satisfaisante aux fins de l’intervention humaine lors de leur téléchargement, ce n’est pas le cas des listages de séquences déposés au format prescrit par la norme ST.26 de l’OMPI, dont les résidus sont présentés en langage XML. Par conséquent, le Bureau international prévoit de fournir une visionneuse qui utilise une feuille de style pour l’affichage de ces listages de séquences dans le système PATENTSCOPE pour une visualisation optimale des listages de séquences.
2. *Le groupe de travail est invité à :

i) prendre note du niveau d’utilisation de la norme ST.26 de l’OMPI pour les demandes internationales;

ii) recommander au Comité des normes de l’OMPI l’élaboration d’une nouvelle norme pour permettre la transmission des listages de séquences au format prescrit par la norme ST.26 de l’OMPI dans le cadre des documents de priorité et des copies certifiées conformes.*

[Fin du document]